

Madame, Monsieur, chers épargnants,

Conscients des inquiétudes que pourrait engendrer la situation économique et financière de cet été, nous souhaitons vous apporter notre éclairage à ce sujet, dégager les premières perspectives et vous rassurer sur la gestion de votre épargne salariale.

## Évolution des marchés : notre point de vue

Le niveau de volatilité et l'aversion au risque ont atteint cet été 2011 des niveaux exceptionnels, amplifiés par la convergence de plusieurs facteurs défavorables : les hésitations politiques aux États-Unis comme en Europe, la dégradation de la note américaine par Standard & Poor's, mais aussi – élément jusqu'ici imprévu – une révision à la baisse de la croissance de l'économie mondiale.

Néanmoins, nous n'anticipons pas à ce jour de scénario de récession bien que nos anticipations de croissance des pays de la zone euro et des États-Unis aient été revues à la baisse, et bien que la probabilité d'une rechute de l'économie soit désormais significative. L'inflation devrait cependant rester réduite, ce qui ouvre la perspective d'une baisse des taux de la BCE début 2012.

La baisse généralisée des actions ne reflète pas entièrement la situation économique actuelle mais traduit, sans doute, une défiance des marchés vis-à-vis du secteur financier : en effet, les entreprises non financières, notamment européennes, affichent pour leur part une bonne santé financière (même si la progression de leurs résultats en 2011 est revue à la baisse). En revanche, les inquiétudes liées à l'exposition des banques et des compagnies d'assurance à la dette souveraine, ainsi qu'à un assèchement du marché interbancaire, font s'éloigner les investisseurs du secteur financier.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est encore trop tôt pour se réexposer aux actifs risqués (actions et obligations crédit), sans pour autant plaider pour des ventes précipitées d'actifs puisque les valorisations de marché se situent à des niveaux historiquement bas. Par ailleurs, certaines opportunités d'investissement pourraient se présenter, sous réserve de privilégier la qualité dans le choix des actions et des émetteurs crédit.

La vigilance reste néanmoins de mise, du fait du niveau de volatilité élevé. En outre, si des mesures de soutien de la part des banques centrales pourraient offrir un répit aux marchés, seules des évolutions politiques significatives seront en mesure de lever les incertitudes actuelles et de rassurer durablement les marchés financiers.

## Une gestion responsable de votre épargne salariale

Il est probable que la forte baisse des marchés financiers au cours de cet été 2011 ait eu des répercussions sur la valeur de votre épargne salariale, en particulier lorsqu'elle est placée dans des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) investis en actions, en totalité ou en partie.

Bien entendu, cette situation trouve ses origines dans l'évolution très défavorable des marchés financiers. En effet, notre politique de gestion en épargne salariale – s'agissant des FCPE gérés par Natixis Asset Management – s'est toujours caractérisée par une approche prudente des marchés et un souci permanent d'obtenir, sur le long terme, une rentabilité satisfaisante pour les avoirs qui nous sont confiés, conformément à l'orientation de gestion de chaque FCPE.

Cette politique peut se résumer en trois principes : tout d'abord, un contrôle strict de la diversification des investissements sur les différents marchés actions, obligations et monétaire ; ensuite, le choix des secteurs économiques les plus résistants en période de crise ; enfin, une sélection rigoureuse des valeurs qui privilégient la croissance durable et la solidité financière.

Sachez également que la réglementation assure pleinement la protection de l'épargne salariale : les FCPE sont des portefeuilles gérés pour compte de tiers et font l'objet d'une totale « ségrégation » dans les livres du dépositaire ; en d'autres termes, ces actifs resteront toujours votre propriété.

De plus, le législateur, à travers les dispositions du Code monétaire et financier et la réglementation édictée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), assure une stricte protection de l'épargne des salariés.

Enfin, dans un environnement marqué par une forte incertitude, les résultats de Natixis au 2<sup>e</sup> trimestre 2011 démontrent la solidité d'un modèle économique à faible profil de risque et recentré sur les clients.

## Natixis Interépargne vous accompagne

Dans ce contexte évolutif, Natixis Interépargne vous tient en permanence informés de l'actualité des marchés financiers sur son site Internet ([www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants)). Nous vous invitons, par conséquent, à prendre régulièrement connaissance de nos analyses et publications.

De plus, pour faciliter votre accès à l'information sur votre compte d'épargne salariale, Natixis Interépargne a encore enrichi les services à votre disposition avec, parmi les exemples les plus récents :

- Une application smartphone « *MonEpargneSalariale* » disponible sur iPhone et Android, pour accéder à l'information à tout moment (téléchargeable en flashant le QR Code ci-dessous) ;
- De nouveaux e-services, en complément des e-alertes ;
- Un nouveau Serveur Vocal Interactif (SVI) en langage naturel ;
- Un conseiller virtuel expliquant le fonctionnement de l'épargne salariale et accessible sur le site [www.simplecommelepargnesalariale.com](http://www.simplecommelepargnesalariale.com) ;
- Sept nouveaux simulateurs en ligne, pour accompagner vos prises de décision en matière d'épargne.

Parallèlement, Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ont conçu de nouvelles solutions de gestion financière, répondant à un besoin de sécurité très largement exprimé et particulièrement accentué par la crise. Nous œuvrons ainsi en permanence aux côtés de vos employeurs pour définir et mettre en place des solutions toujours plus performantes.

Natixis Interépargne continuera, en 2012 et les années suivantes, à inscrire parmi ses priorités : l'écoute de ses clients, la qualité de la relation humaine et la responsabilité sociale.

Convaincus de conserver votre confiance, nous vous réaffirmons notre volonté de vous informer en permanence, et de répondre de manière réactive et efficace à la totalité de vos attentes.



Didier TRUPIN  
Directeur général

*Ce courrier a été rédigé le 30 août 2011. Natixis Interépargne ne peut en aucun cas garantir la pérennité des informations qu'il contient. Bien qu'issues de sources fiables, ces informations sont par nature susceptibles d'évoluer ou d'être remises en cause, en totalité ou en partie, par l'évolution des marchés financiers postérieurement à leur date de rédaction. En outre, les termes de ce courrier ne constituent en aucune façon un conseil d'investissement. Pour tout investissement, l'attention de l'épargnant est attirée sur l'importance de prendre préalablement connaissance de la notice d'information du FCPE concerné.*

